



Assemblée générale

Cinquante-troisième session

96^e séance plénière

Mercredi 24 mars 1999, à 15 heures

New York

Documents officiels

Président : M. Operti (Uruguay)

En l'absence du Président, M. Filippi Balestra (Saint-Marin), Vice-Président, assume la présidence.

La séance est ouverte à 15 h 10.

Point 167 de l'ordre du jour (suite)

Agression armée contre la République démocratique du Congo

M. Erwa (Soudan) (*parle en arabe*) : Qu'il me soit tout d'abord permis de saisir cette occasion, au nom de ma délégation, pour adresser nos vifs remerciements au Président pour avoir convoqué l'Assemblée générale afin d'examiner le point 167 de l'ordre du jour, intitulé «Agression armée contre la République démocratique du Congo». Comme l'Assemblée le sait, le Congo est un État africain frère auquel nous sommes liés par des relations de bon voisinage, et mon pays est directement touché par les événements qui s'y déroulent.

L'Article 11 de la Charte détermine le rôle de l'Assemblée générale dans le maintien de la paix et de la sécurité internationales pour éviter les menaces à la paix et mettre fin aux actes d'agression. En tant qu'organe principal de l'Organisation, ses efforts complètent ceux du Conseil de sécurité dans le maintien de la paix et de la sécurité internationales.

L'intitulé du point de l'ordre du jour pour lequel nous nous réunissons aujourd'hui est clair et direct. Nous som-

mes en effet devant un cas d'agression contre un État souverain et un Membre de l'Organisation internationale. Cette agression a été confirmée par les aveux des agresseurs eux-mêmes. Ce sont eux qui ont avancé des prétextes inadmissibles et incompatibles avec la Charte, le droit international et les principes de coexistence pacifique et les relations de bon voisinage. La Charte stipule clairement que tous les États doivent s'abstenir de la menace ou l'emploi de la force pour régler les conflits, et qu'ils doivent employer des moyens pacifiques pour régler les différends.

Comment ces pays peuvent-ils logiquement justifier leur agression contre la République démocratique du Congo en invoquant des raisons de sécurité? Si cette logique était légitime un grand nombre d'États auraient perpétré contre l'Ouganda — le pays agresseur dans ce cas — les mêmes actes que ce pays commet aujourd'hui contre ses voisins. À l'instar de la communauté internationale, nous sommes fermement convaincus que l'agression est un crime; c'est le péril le plus dangereux qui menace la sécurité, l'intégrité et l'avenir de la communauté internationale. Elle ne saurait donc être justifiée.

Je ne voudrais pas tirer en longueur ou répéter tout ce que nous avons dit au Conseil de sécurité la semaine dernière sur le règlement pacifique du conflit en République démocratique du Congo. Je saisis cette occasion pour réaffirmer notre appui à tous les efforts qui sont déployés par les États de la Communauté de développement de l'Afrique australe (SADC) sous la direction du Président Chiluba de

la Zambie. Nous saluons également tous les efforts qui sont déployés par le Président Kabila pour rétablir la paix et la stabilité dans son pays, notamment l'appel qu'il a lancé récemment en vue de la tenue d'un dialogue national regroupant toutes les tendances politiques au Congo, y compris l'opposition et les forces rebelles. Le Soudan salue également la proposition faite par la France. Il accueille favorablement cette proposition d'organiser une conférence internationale sur la paix et la sécurité dans la région des Grands Lacs, ainsi que toutes les initiatives nationales, internationales et régionales visant à restaurer le cessez-le-feu.

Aujourd'hui plus que jamais, l'Afrique a besoin de paix et de développement pour assurer le bien-être de tous ses peuples, des peuples qui ont tant souffert des troubles de la guerre. Cependant, l'Afrique est confrontée hélas à un problème majeur, un problème qui l'empêche d'atteindre ces objectifs : la tragédie qu'elle subit du fait de certains de ses dirigeants qui poursuivent des stratégies néfastes qui vont à l'encontre des intérêts de bien-être, de paix et de stabilité du continent.

Le régime ougandais en est le meilleur exemple. Ses stratégies sont inacceptables en raison de ses visées expansionnistes et des aspirations personnelles de ses dirigeants, qui rêvent d'édifier des empires, au détriment de leur peuple et des peuples des pays voisins.

La tragédie est le résultat de telles pratiques répandues à l'instigation de certains éléments qui les ont encouragées et qui aident le Président de l'Ouganda à appliquer ces stratégies sur le continent. Ces éléments prétendent que ces dirigeants sont les philosophes et les prophètes de l'Afrique et les seuls à défendre la démocratie. Nous savons tous que ces dirigeants sont loin de toute forme de démocratie. Tout le monde sait que leurs populations sont réprimées par un régime dictatorial. La meilleure description des dirigeants ougandais a peut-être été donnée par le représentant du Zimbabwe qui a dit, dans son discours au Conseil de sécurité vendredi dernier, qu'un nouveau dirigeant était né en Afrique, qui essaie de reproduire la stratégie et les actes d'Hitler.

Nous savons tous parfaitement, en Afrique, que le régime ougandais constitue actuellement un facteur déstabilisant très dangereux dans la région et dans le continent en général, en raison de ses visées hégémoniques et expansionnistes. Ce régime traîne derrière lui une longue liste d'actes qui sont incompatibles avec la Charte des Nations Unies et avec les principes de l'Organisation de l'unité africaine.

Les tentatives d'agression de l'Ouganda contre d'autres pays sont bien connues de tous. L'Ouganda a tenté de détruire le sud du Soudan en aidant les forces rebelles et en avançant le même prétexte et les mêmes motifs qu'il avait avancés pour justifier son agression contre la République démocratique du Congo — à savoir, qu'il veut préserver sa propre sécurité. Les dirigeants ougandais ne savent pas que préserver sa sécurité signifie ne pas mettre en danger le bien-être de leur peuple en Ouganda et à l'Ouest du Nil.

Le régime ougandais essaie de dissimuler le fait que les frontières du Soudan avec la République démocratique du Congo sont aux mains du mouvement rebelle soutenu par l'Ouganda, et ceci était le cas même avant que la situation ne se détériore en 1999. Ils cherchent à utiliser cette frontière. L'Ouganda a envahi la République démocratique du Congo sous prétexte de vouloir maintenir la paix et la sécurité. C'est ce même État qui a ouvertement accueilli des réunions entre l'opposition armée soudanaise et des dirigeants d'une grande superpuissance, en vue de comploter un coup d'État contre le Gouvernement soudanais, alors que tous les autres voisins africains refusaient d'accueillir de telles réunions sur leur territoire.

L'Ouganda a prétexté la légitime défense pour justifier son agression contre la République démocratique du Congo, comme il l'a d'ailleurs fait en février, lorsqu'il a mené des opérations similaires contre le Soudan. Le dernier acte de cette série d'actes commis par ce régime impudent est l'agression armée contre la République démocratique du Congo, sous prétexte de préserver la paix, et le pillage de ses richesses pour les donner à son propre peuple. C'est là une violation du droit international, compte tenu notamment des massacres qui ont eu lieu en République démocratique du Congo.

Nous sommes surpris d'entendre ce qu'a dit le représentant de l'Ouganda à propos des massacres dans le sud du Soudan. Nous ne comprenons pas ce qu'il veut dire lorsqu'il parle de «Noirs». Le Soudan et toute sa population constituent un pays africain noir. En arabe, Soudan signifie «le pays du Noir». Comment peut-on donc classer les gens de telle façon et décrire les Noirs selon leur degré de couleur? Y a-t-il eu un massacre de Noirs au Soudan et un massacre de moins Noirs en République démocratique du Congo? Pour nous, il s'agit là d'une question tout à fait inadmissible et scandaleuse. Nous n'avions jamais pensé qu'un haut fonctionnaire ougandais viendrait de son pays salir l'Assemblée générale de ses excuses inacceptables pour dissimuler les crimes que commet l'Ouganda et qui sont évidents aux yeux de tous. Tout le monde sait que l'Ougan-

da a dépassé les bornes avec les massacres qu'il a commis dans les années 90.

On ne peut justifier des crimes sous prétexte que ceux qui les commettent répondent à d'autres crimes. On ne combat pas le crime par le crime. On le combat grâce à la paix, au dialogue et à la justice. L'Ouganda, comme on a pu le constater hier, s'est évertué à justifier ces massacres en République démocratique du Congo en prétendant qu'il s'agissait d'une action préventive, visant à éviter un massacre encore plus important dans la région. Même s'il fallait accepter cette logique inacceptable, le représentant de l'Ouganda n'a pas correctement expliqué la situation. Je crois plutôt qu'il pensait que nous tous ici dans cette salle ne comprendrions rien quand il a dit que l'Ouganda était intervenu en vertu de ses responsabilités internationales.

Qui a donné cette autorisation à l'Ouganda? Nous savons tous que la Convention pour la prévention et la répression du crime de génocide stipule que les États doivent prendre des mesures strictes en vertu du droit international pour assumer leurs responsabilités pour ce qui est de combattre le génocide. Nous ignorons où l'Ouganda est allé chercher ce prétexte lui permettant de tels actes d'agression, des crimes, des massacres et des actes de génocide, au nom d'obligations internationales.

Ce dont il s'agit réellement ici, c'est de l'agression ougandaise contre la République démocratique du Congo, une agression condamnée par le Soudan. Nous espérons que la communauté internationale assumera pleinement ses responsabilités et exercera des pressions sur l'agresseur pour qu'il retire immédiatement ses forces du territoire de la République démocratique du Congo et qu'il respecte la souveraineté de ce pays, car les forces ougandaises sont celles qui ont initié l'agression. La souveraineté et l'intégrité territoriale de la République démocratique du Congo doivent également être respectées; c'est en effet le seul moyen de rétablir la stabilité et la sécurité dans ce pays, afin que son peuple vive dans la paix à laquelle il aspire depuis longtemps.

M. Türk (Slovénie) (*parle en anglais*) : La Slovénie fait sienne la déclaration faite hier par le Représentant permanent de l'Allemagne au nom de l'Union européenne et des États associés. En outre, nous souhaitons faire certaines remarques sur quelques points précis.

Tout d'abord, la Slovénie se félicite du présent débat de l'Assemblée générale sur la situation en République démocratique du Congo dans les pays limitrophes. Ce débat vient compléter de façon salutaire celui tenu il y a quelques

jours au Conseil de sécurité et représente une occasion de développer encore la synergie entre le Conseil de sécurité et l'Assemblée générale en matière de maintien de la paix et de la sécurité internationales. À cet égard, nous tenons à souligner l'importance indéniable que revêtent les Articles 10, 11 et 14 de la Charte, qui confèrent à l'Assemblée générale des pouvoirs importants. En outre, et peut-être plus précisément, l'analyse effectuée à l'Assemblée générale et les conclusions que celle-ci en tirera pourraient être d'une aide précieuse au Conseil de sécurité dans sa recherche d'une démarche adaptée aux questions complexes que pose la situation à l'intérieur et autour de la République démocratique du Congo.

Les débats actuellement engagés au Conseil de sécurité et à l'Assemblée générale ont été nettement centrés sur la situation telle qu'elle a évolué depuis août 1998. Cette situation a trait aux aspects internes et internationaux du recours à la force. Par ailleurs, certaines des caractéristiques du recours actuel à la force se rapportent à des événements récents et cela doit être pris en compte dans toute analyse de la situation.

La situation à l'intérieur et autour de la République démocratique du Congo est une situation de conflit armé caractérisée par des souffrances humaines et de graves problèmes humanitaires. C'est une situation qui touche aux principes fondamentaux du droit international et qui menace la stabilité à long terme d'une grande partie de l'Afrique. Cette situation s'est fortement dégradée depuis le mois d'août 1998, lorsque la rébellion dans le pays a atteint des proportions considérables. L'ingérence militaire de deux États voisins, bien qu'apparemment motivée par de réelles préoccupations de sécurité, a transformé la crise en République démocratique du Congo en une menace régionale à la paix et à la sécurité internationales. L'assistance militaire fournie par la suite par certains autres pays de la région au Gouvernement n'a pas apporté de solution. Une solution militaire n'est d'ailleurs que très peu probable.

L'action militaire menée par les deux États voisins contre le Gouvernement de la République démocratique du Congo compromet gravement certains principes élémentaires du droit international. Les États concernés doivent être appelés à respecter les principes de la souveraineté et de l'intégrité territoriale conformément à la Charte des Nations Unies.

Nous encourageons les dirigeants africains, avec l'aide de l'Organisation de l'unité africaine et du Secrétaire général de l'Organisation des Nations Unies, à redoubler d'efforts pour parvenir rapidement à un cessez-le-feu. Cela

devrait passer notamment par l'organisation de pourparlers directs entre le Gouvernement et les rebelles. Le cessez-le-feu est un préalable qui permettra d'aborder tous les autres problèmes auxquels est confrontée aujourd'hui la population de la République démocratique du Congo. Les Nations Unies dans leur ensemble devraient être prêtes à apporter leur aide, le moment venu, pour maintenir le cessez-le-feu et contribuer à stabiliser la situation dans le pays et la région.

Les questions humanitaires et les problèmes relatifs aux droits de l'homme revêtent une importance considérable dans la situation actuelle. L'histoire récente de la région des Grands Lacs est caractérisée par certains des crimes les plus effroyables jamais perpétrés contre l'humanité. Les allégations de massacres et de crimes contre l'humanité commis en République démocratique du Congo en 1996 et 1997 n'ont pas encore fait l'objet d'une enquête. Cette tâche devra être menée à bien. La prescription ne s'applique pas aux crimes contre l'humanité.

La Slovénie condamne fermement toutes les violations des droits de l'homme et du droit international humanitaire commises au cours du conflit actuel. Nous condamnons les massacres de la population civile qui ont eu lieu principalement dans la province du Sud-Kivu depuis l'éclatement du conflit en août 1998. Pour la plupart, les victimes sont des civils innocents — des enfants, des femmes et des personnes âgées. La généralisation de la pratique du génocide dans la région ne saurait être tolérée, et encore moins ignorée. Au contraire, il faut que des mesures soient prises pour mettre fin à l'impunité et traduire les responsables en justice. À cet égard, nous constatons avec satisfaction qu'un ministère des droits humains a été créé en République démocratique du Congo. C'est là un pas qui montre que le Gouvernement est disposé à agir. Nous nous félicitons également de la coopération du Gouvernement avec le Rapporteur spécial, M. Roberto Garretón, et nous engageons le Gouvernement à poursuivre cette coopération.

En outre, le Gouvernement de la République démocratique du Congo doit redoubler d'efforts pour renforcer le système juridique du pays. Un appareil judiciaire impartial, crédible et efficace devrait permettre de progresser dans le domaine des droits de l'homme.

Nous pensons que le temps n'est plus à la guerre et que des mesures doivent être prises très rapidement en vue d'instaurer un climat démocratique normal. Le Gouvernement de la République démocratique du Congo devrait créer les conditions qui permettront une démocratisation authentique, intégratrice et reflétant pleinement les aspirations de

tous ses citoyens. La communauté internationale doit souligner l'importance que revêt le dialogue politique interne entre tous les acteurs politiques et de la société civile dans le pays. Ce processus de démocratisation devra être repris et passer par la création d'institutions démocratiques et le respect des principes fondamentaux de la démocratie. Cela permettra au Gouvernement de reprendre sa collaboration nécessaire avec les pays voisins. La collaboration et la coopération, qui doivent reprendre, entre les trois États voisins en particulier, contribueront à créer un climat de stabilité dans une région qui, aujourd'hui, doit faire face, entre autres problèmes, à un grave problème de sécurité.

La communauté internationale devrait fermement encourager le dialogue entre les dirigeants des pays de la région des Grands Lacs. Par ce dialogue, les dirigeants régionaux devront s'attaquer honnêtement aux problèmes auxquels ils ont à faire face aujourd'hui. À cet égard, la Slovénie appuie fermement l'idée avancée par la France d'une conférence internationale sur la région des Grands Lacs, sous les auspices de l'Organisation de l'unité africaine et de l'Organisation des Nations Unies. Cette conférence ne devrait pas être un événement ponctuel, mais un processus qui comprendrait et examinerait toutes les questions critiques auxquelles les pays de la région sont confrontés. Ce processus inclurait, sans s'y limiter, les questions relatives à la sécurité et au partage du pouvoir.

Le débat d'aujourd'hui à l'Assemblée générale et le débat public tenu vendredi dernier au Conseil de sécurité sur la même question figurent parmi les premières mesures concrètes prises par l'ONU. L'appui aux efforts régionaux en vue d'une solution pacifique au conflit doit être fourni par la communauté internationale tout entière. Cependant, c'est au peuple congolais et aux peuples des autres pays de la région qu'il incombe de trouver une solution durable aux problèmes.

M. Babaa (Jamahiriya arabe libyenne) (*parle en arabe*) : La délégation libyenne tient à exprimer sa gratitude pour l'occasion qui lui est offerte aujourd'hui de participer à ce débat sur ce conflit militaire situé au coeur de l'Afrique, qui menace de s'étendre à l'ensemble de la région des Grands Lacs, conduisant ainsi à une longue crise qui risque de mettre en péril les politiques mises en oeuvre ailleurs sur le continent africain. Ce débat revêt donc une grande importance dans la mesure où il donne à l'Assemblée générale et à la communauté internationale l'occasion de poursuivre le débat entamé vendredi dernier au Conseil de sécurité pour rechercher les moyens d'aboutir à un règlement pacifique de ce conflit tragique et navrant qui dure depuis plus de huit

mois et pour parvenir à une réconciliation nationale impliquant toutes les parties.

Nous voudrions saluer les efforts faits par l'Organisation de l'unité africaine (OUA) et par la Communauté de développement de l'Afrique australe, et plus particulièrement les efforts du Président Chiluba de la Zambie, conformément à l'accord de Lusaka, en vue de parvenir à un règlement pacifique de ce conflit qui met en péril la paix et la sécurité dans la région et qui pourrait avoir des conséquences humanitaires graves.

La Libye est convaincue que les problèmes politiques, économiques, sociaux et culturels que nous connaissons en Afrique ne sont que la conséquence logique de facteurs historiques et géographiques. La politique n'est qu'une expression de ces deux facteurs, étant donné que l'histoire de l'Afrique est marquée par l'occupation et la domination étrangères, et que la géographie politique de l'Afrique est l'oeuvre des occupants étrangers qui ont conclu entre eux des conventions et des accords aux termes desquels ils ont tracé les frontières des États en fonction de leurs propres intérêts. Les conflits internes et régionaux de l'Afrique ne sont que les résultats naturels et inévitables de ces événements.

La Libye souligne qu'elle est parfaitement consciente de la lettre et de l'objet des arguments avancés pour dire qu'il est grand temps que les Africains cessent d'invoquer le colonialisme comme excuse. Cet argument aurait été justifié si c'était les Africains eux-mêmes qui avaient divisé les ethnies entre plusieurs États.

Les phénomènes sociaux ont plus de force que les faits historiques ou géographiques qui ont créé les réalités politiques du continent africain d'aujourd'hui. La Libye, consciente de cette situation, n'a ménagé aucun effort dans le cadre de l'OUA pour résoudre ce problème en vue de parvenir à une solution juste et équitable permettant de restaurer l'harmonie sociale au Congo, conformément aux instruments de l'OUA. Cette solution doit être trouvée à l'abri de l'influence de toute sphère étrangère qui ne chercherait qu'à imposer son hégémonie en Afrique et à en monopoliser les richesses et les marchés afin de servir ses propres intérêts aussi longtemps que possible et qui ne vise qu'à créer et à perpétuer de nouvelles crises en vendant toutes sortes d'armes aux parties au conflit.

Dans la poursuite de cet objectif, notre frère, le colonel Muammar Kadhafi, leader de la Révolution, a convoqué en Libye plusieurs réunions, bilatérales et multilatérales, en présence de nombreux dirigeants africains. Une de ces

rencontres a été un minisommet africain coordonné par l'OUA, tenu à Surt à la fin du mois de septembre, auquel ont participé les Présidents de l'Ouganda, du Tchad, du Niger et de l'Érythrée, qui ont publié une déclaration appelant à la création d'une force africaine pour remplacer les troupes étrangères présentes au Congo. Cette déclaration recommandait en outre de confier au colonel Kadhafi, en sa qualité de Président du groupe des États du Sahel et du Sahara, la tâche de coordonner ce processus de paix.

Les Présidents du Zimbabwe, de l'Ouganda, de la République démocratique du Congo, de la Namibie et du Malawi se sont rendus en Libye le mois dernier et ont engagé des consultations approfondies avec le colonel Kadhafi sur les problèmes de l'Afrique et en particulier sur la situation dans la région des Grands Lacs.

Suite à ces réunions et aux initiatives lancées par la Libye, nous avons réussi, en coopération avec les pays africains, à surmonter l'un des principaux obstacles à la recherche d'une solution à ce problème en convoquant en Libye une réunion préparatoire entre les parties congolaises. Cette rencontre a permis de sortir de l'impasse existante et d'entamer un dialogue direct entre les parties concernées. Les participants ont convenu de poursuivre ces réunions hors de la République démocratique du Congo.

Dans le cadre de ces efforts, la Libye a pris contact avec le Président en exercice de l'OUA et un certain nombre de présidents africains afin d'organiser un sommet africain d'urgence qui se saisirait du problème des conflits au Congo et ailleurs en Afrique. Ce sommet a permis de se pencher sur ce problème au niveau le plus élevé afin de trouver des solutions. Nous attendons avec intérêt le prochain sommet africain ordinaire, prévu en juillet en Algérie, qui permettra d'intensifier les efforts qui sont faits pour atteindre cet objectif.

Plusieurs réunions africaines ont été organisées en vue de trouver une solution à ce problème et de mettre fin aux effusions de sang dans la région des Grands Lacs. Même si ces réunions témoignent de la volonté des uns et des autres de mettre fin à ce conflit sanglant, elles n'ont cependant pas permis d'aboutir à un cessez-le-feu.

La position de la Libye peut se résumer comme suit. Premièrement, la souveraineté, l'indépendance et l'intégrité territoriale du Congo doivent être respectées. Deuxièmement, tous les conflits entre États africains doivent être réglés grâce au dialogue, à la négociation et à l'arbitrage; il faut éviter de recourir à la force, conformément aux conventions de l'OUA et de l'ONU. Troisièmement, les efforts de

tout pays pour s'ingérer dans les affaires d'un autre État doivent être mis en échec. Quatrièmement, il importe de trouver une solution africaine à ce conflit dans le contexte de l'OUA. Cinquièmement, une force africaine doit être créée qui servirait de force de maintien de la paix en République démocratique du Congo, qui garantirait la sécurité de ses frontières et permettrait d'empêcher de nouveaux massacres. Sixièmement, il est nécessaire de convoquer, sous les auspices de l'OUA et de l'ONU, une conférence régionale de paix réunissant tous les États intéressés pour conclure des accords de bon voisinage, de paix durable et de développement économique. Septièmement, l'ONU et plus particulièrement le Conseil de sécurité, doivent rechercher des solutions pour appuyer la proposition de règlement de l'OUA, en fournissant notamment l'aide financière nécessaire. Enfin, l'ONU, en collaboration avec l'OUA, devrait jouer un rôle important pour rechercher des solutions au problème humanitaire des réfugiés et des personnes déplacées.

Les réunions africaines doivent continuer d'avoir lieu — à n'importe quel moment et où que ce soit — afin d'assurer le suivi de ces efforts avec les parties concernées et de multiplier les initiatives du groupe de contact créé dans le cadre du processus de Lusaka pour parvenir à un accord sur un cessez-le-feu immédiat et à un règlement juste et durable de ce conflit qui déchire le continent africain.

Nous saluons en outre la déclaration du Président Kabila et nous nous félicitons de voir qu'il est disposé à mener un dialogue national afin de réaliser la réconciliation nationale qui serait une étape nécessaire pour instaurer une paix durable et rétablir la stabilité et la sécurité dans la région.

Nous demandons à l'Assemblée générale d'appuyer les efforts déployés par l'OUA à cet égard. Nous demandons en outre à toutes les parties en République démocratique du Congo de cesser toutes opérations militaires, de signer un cessez-le-feu et de procéder à toutes les mesures nécessaires en vue d'une réconciliation nationale et de la convocation en temps voulu d'une conférence régionale pour réaliser une paix globale et durable dans la région des Grands Lacs.

M. Muchetwa (Zimbabwe) (*parle en anglais*) : Je voudrais pour commencer rappeler un commentaire publié dans le *New York Times* du 29 mai 1997, signé par Jeffrey Sachs du Havard Institute for International Development. Commentant la victoire de Kabila sur Mobutu, Sachs a déclaré que

«l'Occident devrait attendre avant de faire la morale. Premièrement, les États-Unis devraient renoncer à demander la tenue rapide d'élections. Elles devront attendre.»

Une affirmation semblable avait été formulée antérieurement par le Représentant des États-Unis Donald Payne dans le cadre d'une émission radiodiffusée de la Voix de l'Amérique. Payne a été cité par la Voix de l'Amérique comme ayant dit que

«le moment n'est pas venu d'appliquer des normes politiques de démocratie à l'occidentale ... Un pays qui n'existe que depuis deux jours ne peut pas, je crois, être qualifié de pays non démocratique parce qu'il n'autorise pas de manifestations.»

Ces sentiments se sont également exprimés en Afrique. Se plaignant de la méfiance des États-Unis à l'égard de Kabila, le Président sud-africain Nelson Mandela a déclaré le 28 mai de la même année :

«Il faut juger ce que fait le Président Kabila en fonction de conditions particulières qui existent dans ce pays. Il serait suicidaire pour lui de permettre le fonctionnement de partis avant qu'il n'ait pris fermement en main le Gouvernement du pays. Je crois que nous pouvons lui faire confiance, compte tenu de ses antécédents, qu'il tiendra parole.»

Ces commentaires ont été faits à l'occasion de la visite de deux jours effectuée par le Président ougandais Yoweri Museveni à Pretoria pour y recevoir la plus haute distinction de l'Afrique du Sud, l'Order of Good Hope Grand Cross.

Les mises en garde contre la tenue d'élections pour des élections faisaient ressortir un aspect : après des décennies de mauvais gouvernement par Mobutu, le Congo n'avait ni les institutions ni la capacité nécessaire pour se doter immédiatement d'un pluralisme politique. Les membres de l'Assemblée savent fort bien que pendant la période de la guerre froide, le premier Premier Ministre du Congo, Patrice Lumumba, un grand patriote et nationaliste africain qui s'était résolument prononcé en faveur de l'indépendance de l'Afrique et qui avait été considéré comme étant «favorable à l'Est» — pour employer la terminologie de la guerre froide — avait été remplacé par le colonel Joseph Mobutu. Mobutu a fait de son pays un bastion de l'influence stratégique et idéologique de l'Occident sur le continent. Ce même Mobutu a institué l'un des régimes les plus antidémocrati-

ques, les plus autocratiques et les plus corrompus que l'Afrique ait jamais connus. Lorsque Kabila a pris le pouvoir en mai 1997, les institutions sociales, économiques et politiques du Congo étaient inexistantes et il est absurde qu'un an après son arrivée au pouvoir, Kabila soit accusé de tendances dictatoriales et qu'une tentative de coup d'État militaire est organisée de l'extérieur du Congo pour le chasser du pouvoir.

Qu'il me soit permis de rappeler à l'Assemblée que lorsque l'enquête sur les conflits en République démocratique du Congo a commencé en août de l'année dernière, l'Ouganda et le Rwanda avaient nié que leurs forces étaient présentes dans le pays. À présent, nous entendons un autre son de cloche selon lequel l'Ouganda et le Rwanda ont signé un accord avec le Président Kabila pour placer leurs forces dans la partie orientale de la République démocratique du Congo afin d'en chasser les rebelles ougandais et rwandais — ce qui veut dire que le Rwanda et l'Ouganda ont eux-mêmes leurs rebelles.

Les forces alliées ont été envoyées en République démocratique du Congo après que l'enquête d'une équipe de la Communauté de développement de l'Afrique australe (SADC) — conduite par des représentants de la Zambie, de la Tanzanie et du Zimbabwe — ait conclu que la crise dans l'est de la République démocratique du Congo n'était pas une rébellion mais une invasion de la part de l'Ouganda et du Rwanda.

Les forces militaires étrangères qui se trouvent en République démocratique du Congo proviennent de sept pays. Alors que l'Ouganda, le Rwanda et le Burundi ont envahi le Congo, l'Angola, le Tchad, la Namibie et le Zimbabwe ont mis en place une force de défense alliée sur la demande du Gouvernement de Kinshasa. Tous les pays d'Afrique orientale et australe reconnaissent le Gouvernement de Kinshasa. Il convient de noter que les Gouvernements ougandais, rwandais et burundais actuels sont arrivés au pouvoir par des moyens militaires et n'ont pas passé l'épreuve d'élections démocratiques et multipartites dans leur propre pays. Par contraste, les nations de l'Afrique australe qui soutiennent Kabila sont dirigées par des gouvernements qui ont remporté des élections multipartites reconnues comme libres, justes et représentatives de la volonté de l'électorat.

La première question qui reste à examiner est celle de l'appui au développement démocratique de la région des Grands Lacs. La situation politique en Ouganda, au Rwanda

et au Burundi et le soutien apporté aux régimes non démocratiques ont émané des couloirs des institutions financières internationales et de certaines nations occidentales. Le Rwanda comme le Burundi sont dirigés par des régimes militaires qui ont imposé la domination de minorités ethniques sur la majorité à l'intérieur des frontières nationales, sans que des élections ne soient prévues, et ce pour des raisons évidentes.

Les États envahisseurs n'ont pas connu la paix depuis que leurs forces militaires respectives ont pris le pouvoir en 1986 et 1994, et l'opposition politique devient de plus en plus agitée devant leur refus de tenir des élections démocratiques pluralistes. Leurs systèmes de gouvernement vont des régimes militaires purs à des systèmes sans partis.

Même si la critique internationale de leurs systèmes politiques a été atténuée par la très haute estime dans laquelle les tiennent les institutions financières internationales, ils sont confrontés à une opposition armée de la part de partisans d'autres partis politiques et de partisans de la démocratie multipartite qui n'ont pas d'autres moyens d'expression. S'il serait sans doute exagéré de parler d'une «conspiration du silence», il n'en reste pas moins vrai que la communauté internationale dans une large mesure s'est abstenue de critiquer l'absence de démocratie en Ouganda, au Rwanda et au Burundi, tout en exprimant ses critiques à l'encontre de la République démocratique du Congo. Les Présidents des États envahisseurs ne voient apparemment aucune contradiction dans le fait d'apposer, en même temps qu'un certain nombre de leurs collègues, leurs noms au bas d'un ou des communiqués demandant la tenue d'élections démocratiques au Congo.

Une autre question qui mérite d'être prise en considération est celle des autres massacres perpétrés dans l'est de la République démocratique du Congo et qui a mis le gouvernement du Président Kabila en difficulté face aux Nations Unies et à des gouvernements occidentaux lorsqu'il a refusé l'accès aux responsables chargés des droits de l'homme. Les victimes de ces massacres étaient des réfugiés de souche hutue qui avaient fui le Rwanda et dont certains seraient des auteurs du génocide de 1994, mais des témoins oculaires indiquent qu'ils étaient en majorité des femmes, des enfants et des personnes âgées. Il ressort clairement à présent qu'ils étaient la cible des forces du Gouvernement rwandais et que Kabila ne faisait que protéger ses anciens alliés contre d'éventuels problèmes et représailles. Le gouvernement du Président Kabila coopère maintenant avec le Rapporteur spécial des Nations Unies, M. Garretón, et toute preuve qui subsisterait des abus commis par l'armée

rwandaise a très probablement été détruite, car la zone où les massacres de réfugiés ont été commis est maintenant sous le contrôle des armées d'invasion rwandaises et ougandaises.

Je voudrais également répondre à un appel lancé à l'Assemblée pour que le Président Kabila entame des pourparlers directs avec les rebelles du prétendu Rassemblement congolais pour la démocratie (RCD). La démission récente de l'un des membres fondateurs et Vice-Président du RCD, Arthur Z'Ahidi Ngoma, qui prétendait que le mouvement n'était pas démocratique, ne fait que confirmer que le RCD n'est ni congolais ni démocratique. Ngoma a avancé les motifs suivants pour justifier son départ du RCD : que le RCD n'est pas représentatif du peuple congolais; que le RCD dépend trop du Rwanda et de l'Ouganda pour sa direction; qu'il préfère la guerre à la paix; et, enfin, que le RCD n'est pas parvenu à mobiliser la population de la partie orientale de la République démocratique du Congo et qu'il agit, en fait, contre la volonté de cette population.

La démission de Ngoma a suivi celle de Deogratias Bugera, qui avait annoncé au début du mois de février qu'il avait quitté le RCD pour former le Mouvement des réformistes. On se rappellera que Bugera, un Tutsi du Nord-Kivu, a également contribué à fonder l'Alliance des forces démocratiques pour la libération du Congo-Zaïre et le RCD en 1996 et 1998 respectivement.

Il devient manifeste, pour certains dirigeants rebelles, que la meilleure position politique pour quiconque voulant s'assurer la direction en République démocratique du Congo est de garder ses distances vis-à-vis du Rwanda et de l'Ouganda et de chercher à mieux s'intégrer. À cet égard, Ngoma a annoncé la formation d'une autre faction rebelle qui cherche à négocier avec Kinshasa. Kabila s'est félicité de la décision qu'a prise Ngoma de quitter le RCD et a déclaré que Ngoma pouvait se rendre à Kinshasa à tout moment.

La coalition du Rwanda et de l'Ouganda au Congo oriental continue à renforcer sa présence dans toute la partie orientale de la République démocratique du Congo. Cette concentration viserait à préparer une grande offensive militaire contre Mbandaka, Lubumbashi et Mbuji Mayi. Ces préparatifs militaires rwandais et ougandais ont été favorisés par les événements se produisant dans le nord de l'Angola, où le dirigeant rebelle du RCD, James Kabahere, a uni ses forces à celles de l'UNITA pour combattre les forces du Gouvernement angolais.

L'apport massif d'armes en République démocratique du Congo a réduit à néant tout espoir que l'Ouganda et le Rwanda s'intéressaient à une cessation pacifique du conflit. Même si les agresseurs peuvent comprendre qu'une victoire militaire complète est hors de question, ils n'en espèrent pas moins que l'impasse actuelle jouera en leur faveur. Cette position découle de l'idée erronée que des faiblesses existent au sein de l'alliance pro-Kabila. L'arrivée tardive du Président Rwandais, le pasteur Bizimungu, par exemple, au dernier Sommet de Windhoek, montre combien la coalition de la partie orientale du Congo méprise le processus de paix.

Le Ministre des affaires étrangères de l'Ouganda a décidé de déformer l'histoire en vue de justifier l'intervention militaire de son pays au Congo. Cet organe a d'ailleurs entendu le Ministre se poser la question de savoir si la Tanzanie n'avait pas eu tort de s'opposer à Idi Amin dans les années 70. Mais ce que le Ministre a délibérément décidé d'omettre, c'est que l'Ouganda a envahi la Tanzanie fin 1978 et a occupé le territoire tanzanien. Ceci est extrêmement important. La Tanzanie a résisté à cette agression et est parvenue, par la suite, à chasser à la fois l'armée d'invasion et son dirigeant, Amin, en juin 1979.

En 1978, Amin de l'Ouganda a envahi la Tanzanie, État souverain, prétendant que cette partie de la Tanzanie était un territoire ougandais. Tout juste 20 ans plus tard, en 1998, Museveni, également de l'Ouganda, a envahi le Congo, et continue de le faire à ce jour, occupant une grande partie du territoire oriental de la République démocratique du Congo, prétendument par souci légitime de sécurité.

Si nous devons tirer les leçons de l'histoire, qui ne verrait pas pourquoi le Président Museveni admire tant Hitler? Les événements se déroulant dans la région des Grands Lacs sont tout à fait comparables à l'hitlérisme, en raison des visées territoriales qu'entretiennent l'Ouganda, le Rwanda et le Burundi.

L'Ouganda a également soutenu qu'en dépit des obstacles qui subsistent, il y a raison d'espérer que les efforts de paix régionaux seront couronnés de succès. Ce qui laisse la délégation zimbabwéenne perplexe, c'est la source de cet espoir. Dans son discours, le Ministre de l'Ouganda a déclaré :

«D'emblée, je voudrais assurer l'Assemblée que l'Ouganda réaffirme son attachement à la Charte des Nations Unies, à la Charte de l'Organisation de l'unité africaine et aux autres conventions régionales et internationales.

L'Ouganda ne s'est pas comporté de façon agressive envers la République démocratique du Congo, il n'est pas non plus responsable de la crise qui sévit actuellement dans ce pays». (*A/53/PV.95, p. 14*)

Monsieur le Président, vous n'ignorez pas que la conclusion d'un accord de cessez-le-feu dans le cadre du conflit en République démocratique du Congo dépend de l'identification des parties au conflit, qui devront chacune officiellement reconnaître leur implication dans l'imbroglio en République démocratique du Congo. Cela permettra de surveiller et de vérifier le retrait des acteurs externes des théâtres de guerre une fois que le cessez-le-feu aura été mis en place.

Des pourparlers de paix se poursuivent depuis août 1998 et à ce jour, les agresseurs continuent de nier leur invasion. Il est stupéfiant d'entendre le Ministre dire

«Mais tout n'est pas perdu. Le Gouvernement ougandais estime que, contrairement au pessimisme général qui prévaut quant aux chances de parvenir à un règlement négocié, beaucoup de progrès ont déjà été accomplis». (*supra, p. 17*)

Comment peut-on parler de progrès quand les agresseurs continuent de nier leur agression?

Enfin, je voudrais réaffirmer qu'aussi bien l'Ouganda que le Rwanda ont tout intérêt à ce que le conflit se prolonge parce que la nature même de leur gouvernement fait qu'il leur serait impossible de survivre en dehors d'une situation de guerre. Une des causes fondamentales des conflits dans les pays des Grands Lacs — Burundi, Ouganda et Rwanda — tient à la politique d'exclusion que pratique la clique dirigeante et qui crée des réfugiés. Un autre point que ces trois pays ont en commun tient au fait qu'ils sont dirigés par des régimes militaires ou pseudo-militaires qui sont opposés à la démocratie. À notre avis, en raison de ces considérations, la coalition du Congo oriental se complaît dans une guerre prolongée qui sera un motif suffisant pour justifier que l'on reporte l'instauration d'un régime démocratique. D'autre part, la cessation de la guerre en République démocratique du Congo encouragerait la cessation des guerres ravageant leur propre pays. Si la cessation de leur guerre devait être suivie par des élections, alors leur survie au pouvoir pourrait ne pas être garantie.

M. Yacoubou (Bénin) : Je voudrais, au nom de la délégation du Bénin, joindre ma voix à celle de mes collègues qui m'ont déjà précédé à cette tribune pour féliciter M. Operti et le remercier d'avoir pris, à la suite du Prési-

dent du Conseil de sécurité, l'initiative de convoquer les présentes assises pour nous permettre de réfléchir ensemble sur l'une des questions les plus brûlantes de l'actualité internationale, à savoir la situation en République démocratique du Congo.

Il est pour le moins douloureux de constater qu'en dépit des nombreuses énergies et des ressources de tous genres qu'il mobilise depuis plusieurs mois, le conflit en République démocratique du Congo persiste toujours. Comme l'ont reconnu et réaffirmé plusieurs délégations, aussi bien devant le Conseil de sécurité que devant l'Assemblée, la situation actuelle en République démocratique du Congo, de par sa complexité et les enjeux qu'elle véhicule, constitue l'une des plus graves menaces à la paix et à la sécurité dans l'ensemble de la région des Grands Lacs et, partant, un sérieux handicap pour le développement du continent africain.

En focalisant l'attention de la communauté internationale sur cette situation, la présente réunion n'en acquiert que plus d'importance, étant donné qu'elle vise, en dernière analyse, à rechercher ensemble les voies et moyens d'alléger les souffrances multiformes et chaque jour aggravées d'un peuple congolais qui, à l'instar des autres peuples de la sous-région, n'aspire qu'à la paix et au développement après avoir payé, pendant plusieurs années, d'importants tributs à la guerre.

Comme nous l'avons déjà affirmé en d'autres occasions, le Bénin est d'avis qu'une solution militaire ne saurait être envisagée comme moyen de règlement de ce conflit, qui est avant tout, essentiellement politique. Mon pays, comme bien d'autres ici, est donc en faveur d'une solution négociée qui passe par : premièrement, la conclusion, d'un cessez-le-feu entre les parties belligérantes, deuxièmement, la mise en oeuvre d'un processus de réconciliation nationale en République démocratique du Congo et troisièmement, la mise en place d'un mécanisme négocié d'établissement et de maintien de la sécurité et de la paix dans la région.

Ce triptyque, comme on peut le constater, préconise le dialogue et la concertation, lesquels, de l'avis de ma délégation, apparaissent comme les meilleures armes possibles pour aboutir au règlement d'un conflit, quelles que soient son ampleur et les motivations qui le sous-tendent. Mon pays croit aux vertus du dialogue et de la concertation. Il en a fait l'expérience et peut en porter témoignage. C'est pourquoi le Bénin appuie sans réserves toutes les initiatives diplomatiques visant à aboutir à un règlement pacifique du conflit, notamment celles menées par l'Organisation de

l'unité africaine, l'Organisation des Nations Unies et la Communauté de développement de l'Afrique australe, en particulier le travail acharné du Président Chiluba dans le cadre du processus de Lusaka.

S'agissant tout particulièrement de ce processus, mon pays estime, en effet, qu'il s'agit là d'un capital d'efforts très importants qu'il convient à présent de compléter de manière adéquate et de soutenir activement par une manifestation suffisante de bonne foi et de bonne volonté politique afin d'aboutir à la conclusion d'un accord de cessez-le-feu qui ouvrira sans doute la voie à un règlement pacifique et définitif du conflit. En déposant les armes, les parties belligérantes favoriseront en effet la mise en place des conditions nécessaires à la concertation et au dialogue et, partant, à la réconciliation nationale et au rétablissement de la paix et de la sécurité dans la région.

De ce point de vue, mon pays se félicite de la récente décision du Gouvernement congolais de convoquer un débat national visant à rassembler toutes les tendances et les couches sociopolitiques du pays pour réfléchir ensemble sur l'avenir de la nation congolaise. Il s'agit là d'une initiative que la communauté internationale devrait aider le Congo à réussir afin d'en tirer les fondements essentiels à la réalisation du consensus national, qui permettrait à l'ensemble de la nation congolaise de se consacrer entièrement à la bataille pour le développement, la seule qui vaille la peine d'être menée actuellement sur le continent africain.

Une extension de ce processus de réconciliation nationale à l'ensemble des pays de la sous-région nous paraît également constituer un tremplin important vers la mise en place rapide des mécanismes nécessaires au maintien de la paix et de la sécurité dans l'ensemble de la sous-région et à la reconstruction du Congo et des autres pays impliqués dans ce conflit fratricide qui n'a que trop duré.

Le retour à la paix et à la stabilité, condition essentielle à l'amorce du développement socio-économique de la région des Grands Lacs restera un vœu pieux tant que les différentes parties à ce conflit refuseront d'entendre l'appel au dialogue et à la concertation. La situation humanitaire actuelle en République démocratique du Congo, l'accroissement quotidien du nombre des personnes déplacées ainsi que les violations graves et multiples des droits humains auxquelles se livrent toutes les parties au conflit, plaident en faveur d'un arrêt immédiat des hostilités.

Nous voulons exprimer sincèrement notre espoir de voir les belligérants s'engager bientôt dans la voie de la raison et de la sagesse, afin de donner le maximum de

chances de succès aux initiatives que la communauté internationale est prête à engager en vue de mettre enfin un terme à la tragédie et au martyre du peuple congolais et des autres peuples de la région des Grands Lacs.

M. Kasanda (Zambie) (*parle en anglais*) : C'est le troisième débat relatif à la République démocratique du Congo en cinq jours. Le premier avait eu lieu au Conseil de sécurité vendredi dernier. Cela témoigne de la gravité du sujet mais, surtout, de la nécessité, ressentie dans le monde entier, de trouver une solution au conflit en République démocratique du Congo.

Le peuple de la République démocratique du Congo et celui des pays voisins veulent la paix, et non la guerre. En temps de paix, ces pays ont la possibilité d'exploiter leurs ressources nationales pour le bien de leur peuple. Le développement social et économique ne peut se faire que dans des conditions de paix et de stabilité.

Malheureusement, le conflit qui continue de se dérouler sur le sol de la République démocratique du Congo est en train d'effriter la capacité qu'a le Gouvernement congolais de subvenir aux besoins de son peuple. La guerre est en train d'aggraver les conditions socioéconomiques de la population. Les ressources nationales sont détournées vers la guerre au lieu d'être consacrées à l'éducation, à la santé, au logement et à d'autres projets servant à réduire la pauvreté et à améliorer le niveau de vie de la population.

La situation humanitaire se dégrade chaque jour. Des centaines de milliers de personnes sont chassées de leurs foyers et sont devenues des personnes déplacées ou des réfugiés qui viendront se déverser dans les pays voisins. La Zambie a d'ailleurs accueilli quelque 15 000 réfugiés rien que dans les trois dernières semaines, et ils continuent d'affluer.

Il est temps que le bon sens prévale. Il est temps que la population concernée par ce conflit dise «Ça suffit : nous voulons que la guerre cesse».

Le débat qui a eu lieu au Conseil de sécurité vendredi dernier a montré, entre autres choses, qu'il faut poursuivre les efforts de médiation menés par le Président Chiluba au nom de la Communauté de développement de l'Afrique australe et de l'Organisation de l'unité africaine. Plusieurs délégations ont pris note du fait que, grâce à cet effort régional, plusieurs éléments sont apparus en vue d'une solution politique le premier étant la reconnaissance que ce conflit ne pourra être réglé par des moyens militaires et que seules les négociations permettront de mettre fin à la guerre.

Et à cet égard, il est nécessaire de prendre d'urgence des mesures en vue d'accroître la confiance entre toutes les parties concernées. Les autres éléments cités concernant les progrès réalisés grâce aux efforts régionaux ont été notamment la reconnaissance du fait que la souveraineté et l'intégrité territoriale de la République démocratique du Congo ne sauraient faire l'objet de négociations. L'autre point important est l'accord de principe sur la signature d'un cessez-le-feu, suivi par le retrait de toutes les forces étrangères. Ceci ouvrirait ensuite la voie au déploiement d'une force internationale de maintien de la paix. L'objet implicite de toutes ces mesures étant l'instauration d'un dialogue national afin de créer un climat propice qui permette au peuple congolais de décider de l'avenir qu'il souhaite pour lui-même.

Tout cela semble parfait mais nous n'en sommes pas là. Nous n'avons pas pu signer d'accord de cessez-le-feu à cause de certaines difficultés. Nous continuons de chercher à rapprocher les positions. Les obstacles qui demeurent sur la voie d'une solution négociée ne sont pas insurmontables. En fait, en ce qui concerne les relations entre États, rien n'est impossible tant qu'existent le désir et la volonté politique de faire des concessions et d'aller de l'avant. Nous demandons aux parties de réfléchir sérieusement aux souffrances indicibles endurées par des hommes, des femmes, des enfants et des personnes âgées à cause de cette guerre. Nous leur demandons instamment de tenir compte des conséquences désastreuses que ce conflit persistant aura sur le développement social, économique et politique de la République démocratique du Congo et des autres pays engagés dans ce conflit.

La paix en République démocratique du Congo ne peut être séparée de la paix et de la sécurité dans l'ensemble de la région. À cet égard, la délégation zambienne appuie également l'idée initialement proposée par la France d'organiser en temps voulu une conférence internationale sur la paix, la sécurité et le développement dans la région des Grands Lacs, sous les auspices de l'ONU et de l'OUA. Cette conférence serait très utile pour examiner toute la kyrielle des problèmes qui assaillent la région des Grands Lacs. La solution à ces problèmes permettrait d'instaurer le calme et la tranquillité et d'orienter la région sur la voie d'une paix durable.

M. Aboud (Comores) : Force est de constater que l'Afrique est actuellement déchirée par des conflits incessants et préoccupants, ainsi que par des disparités économiques qui demandent une attention toute particulière de la part de la communauté internationale. Toutefois, l'Afrique est aussi un continent d'espoir et d'avenir et je ne doute pas

qu'elle pourra relever les défis auxquels elle fait face quotidiennement.

L'agression armée contre la République démocratique du Congo est l'objet de notre débat aujourd'hui. C'est une tâche d'autant plus importante que ce conflit ne se limite pas à un seul pays et menace ainsi la stabilité de toute une région. Les huit mois de conflit qui ont abouti à une impasse militaire indiquent clairement que les affrontements armés ne constituent pas une solution appropriée. Seul un cessez-le-feu immédiat, le respect de la souveraineté et de l'intégrité territoriale des États et la garantie d'une stabilité dans la région permettront d'aboutir à un règlement pacifique du conflit.

La population congolaise est la première victime de ce conflit militaire qui déchire la région, du fait que les droits de l'homme sont bafoués et que se pose le problème des personnes déplacées. N'oublions pas non plus de mentionner les populations des pays voisins qui vivent dans une terreur constante et subissent les conséquences de ce conflit.

Des efforts doivent être fournis pour qu'il y ait un retour définitif à la paix et à la démocratie dans la région. Nous devons nous féliciter des négociations initiées sur le plan régional, au niveau de l'OUA mais aussi sur le plan international. Nous souhaitons d'ailleurs que l'Organisation des Nations Unies s'implique davantage et prenne des mesures concrètes pour aboutir à des négociations effectives et aider à l'application des accords de Lusaka.

Nous nous joignons aux autres délégations pour appuyer la recherche d'un règlement pacifique du conflit en République démocratique du Congo. Premièrement, un cessez-le-feu est nécessaire pour que les parties au conflit puissent négocier efficacement et trouver un terrain d'entente aboutissant à une solution définitive du conflit. Un effort a été réalisé dans le cadre des accords de Lusaka; cependant, les modalités du cessez-le-feu doivent être davantage précisées. Dans ce cadre, le Gouvernement comorien se félicite des efforts entrepris, en particulier par le Président Chiluba de la Zambie et par la Communauté de développement de l'Afrique australe, pour aboutir à un cessez-le-feu.

En deuxième lieu, la sécurité et la stabilité de la région doivent être assurées. Ainsi, les principes de l'intégrité nationale, de l'indépendance politique et de la souveraineté nationale de la République démocratique du Congo et des autres États doivent être respectés. C'est pourquoi les forces d'état-major impliquées dans le conflit doivent être retirées

immédiatement et un mécanisme de supervision doit être instauré conformément aux accords de Lusaka.

Pour réaliser les objectifs nationaux, il est souhaitable qu'un dialogue s'instaure à l'intérieur de la République démocratique du Congo entre la population civile et la société politique afin que, toutes souches confondues, on puisse aboutir à un consensus national. Cette ouverture au dialogue permettra d'alléger la souffrance du peuple congolais et de rétablir une certaine confiance internationale envers la République démocratique du Congo.

Les Comores appuient le projet d'organisation d'une conférence internationale sur la restauration d'une paix durable dans la région des Grands Lacs, sous l'égide de l'OUA et de l'ONU. Sécurité et développement dans la région des Grands Lacs apporteront à la République démocratique du Congo une stabilité politique et économique qui permettra sans doute d'aboutir à la réconciliation nationale.

Mon pays est un autre exemple éloquent de ces foyers de tensions qui mobilisent les ressources de la communauté internationale. Et malheureusement, il est utile de rappeler que, depuis deux ans, des idées séparatistes émergent au sein de la population comorienne et plus spécifiquement dans l'île d'Anjouan. Les événements tragiques qui se sont déroulés ces derniers mois aux Comores résultent de la crise économique sans précédent qui frappe de plein fouet mon pays. Certes, l'indépendance inachevée des Comores est aussi un élément à ne pas négliger. Les résultats de ces instabilités économiques et politiques depuis son indépendance ont sûrement forcé les Anjouanais à se révolter contre le gouvernement central. Cependant, un tel mouvement ne pouvait pas persister sans le soutien d'éléments extérieurs au pays.

Les efforts et les engagements déployés et soutenus par le Secrétaire général de l'Organisation de l'unité africaine, M. Salim Ahmed Salim, et les pays de la région dès le début de la crise sont reconnus et méritent admiration et soutien. Je voudrais rappeler qu'au mois d'avril, comme prévu par l'accord d'Addis-Abeba, l'OUA et Madagascar organiseront la conférence interîles pour trouver une solution au problème qui déchire les Comores. Mon gouvernement compte sur le soutien de la communauté internationale pour la réussite de cette conférence qui doit rassembler les forces politiques et les sociétés civiles, ainsi que les Comoriens de la diaspora.

Je voudrais, du haut de cette tribune, lancer un appel solennel à toute la communauté internationale pour qu'elle ne ménage aucun effort afin que la République fédérale

islamique des Comores recouvre son unité et son intégrité territoriale dans le respect de l'amitié et de la dignité humaine. La solidarité internationale envers la République fédérale islamique est indispensable pour la relance de son développement économique et l'assurance de la paix et de la sécurité dans cette sous-région du monde.

Tous les efforts doivent concourir au maintien de la paix et de la sécurité en Afrique.

Concernant la République démocratique du Congo, nous espérons que le Secrétaire général de l'Organisation des Nations Unies, à la suite de son récent rapport sur les causes des conflits et la promotion d'une paix et d'un développement durables en Afrique, ne ménagera pas ses efforts, avec le concours de l'OUA, pour trouver une solution pacifique au conflit en République démocratique du Congo.

Le Président par intérim (*parle en anglais*) : Nous avons entendu le dernier orateur dans le débat sur ce point de l'ordre du jour.

Plusieurs délégations ont demandé à prendre la parole pour exercer leur droit de réponse. Je rappelle aux membres que la durée de la première intervention d'une délégation dans l'exercice du droit de réponse sur tout point de l'ordre du jour à une séance donnée doit être limitée à 10 minutes et celle de la seconde intervention à cinq minutes, et que les délégations doivent prendre la parole de leur place.

M. Ndaruzaniye (Burundi) : Je voudrais d'emblée me joindre aux orateurs précédents pour reconnaître et féliciter la manière avec laquelle le Président dirige la cinquante-troisième Assemblée générale des Nations Unies.

Après le débat au Conseil de sécurité sur la recherche d'une solution pacifique au conflit en République démocratique du Congo, ma délégation n'avait pas jugé opportun encore de s'exprimer sur le thème «Agression armée contre la République démocratique du Congo». Mais puisque mon pays a été nommé cité devant l'Assemblée générale des Nations Unies, ma délégation souhaite clarifier certaines allégations au nom de mon pays pour ne pas laisser l'Assemblée générale dans la confusion et le doute à propos du Burundi dans ce conflit essentiellement interne, qui déchire son grand voisin la République démocratique du Congo.

Lorsque le 1er novembre 1959, la Toussaint fut fêtée dans le feu et dans le sang au Rwanda, pour célébrer ce qu'on a appelé «la Révolution sociale rwandaise», la première manifestation violente d'une idéologie d'extermina-

tion et du génocide dans cette région de l'Afrique venait de s'inscrire dans l'histoire. Malheureusement, les responsables politiques de l'époque, y compris à l'ONU, n'ont pas eu la clairvoyance de mesurer la portée du mal, qui vient de reproduire à une échelle effroyable le plus grand génocide de la fin du XXe siècle sur le même territoire, hélas, le Rwanda.

Pourtant, les manifestations souvent violentes de ce mal, se sont régulièrement observées dans des massacres presque cycliques au Rwanda, au Burundi et même en République démocratique du Congo. À titre d'exemple l'on citerait les massacres des Bagogwe au Rwanda, les massacres de Busangana, le bûcher de Kibimba au Burundi, et ceux de Lubumbashi en République démocratique du Congo, alors Zaïre.

Lorsque l'avènement douloureux de la jeune République démocratique du Congo à l'indépendance, a vu naître les premières milices armées dans les années 60, les responsables politiques, y compris à l'ONU n'ont pas mesuré ce que deviendrait la question des réfugiés 40 ans après, où des camps des réfugiés se sont transformés en véritables camps d'entraînement militaire et d'armement, hypothéquant ainsi toute tentative *bona fide* de l'assistance humanitaire en faveur des populations sinistrées vulnérables.

À cette époque, le Burundi, jeune Royaume indépendant, avait accueilli les premiers réfugiés d'Afrique venant du Congo et du Rwanda, et le premier Bureau régional en Afrique du Haut Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés fut ouvert à Bujumbura. Depuis cette date, le mouvement de réfugiés ne s'est malheureusement pas arrêté dans la région des Grands Lacs.

Lorsque le Prince Louis Rwagasore paya de son sang le prix de l'indépendance au Burundi, lorsque S. M. Charles Rudahirwa disparut mystérieusement à la veille de l'indépendance du Rwanda, et lorsque S. E. Patrice Lumumba s'éteignit dans des conditions obscures en République démocratique du Congo, cette région des Grands Lacs a inauguré une ère de violences politiques qu'elle traîne malheureusement encore aujourd'hui. Dans ses efforts inlassables pour la recherche de la paix, l'Organisation des Nations Unies a payé un lourd tribut dans cette région où son Secrétaire général Dag Hammarskjöld disparut au-dessus du Katanga, dans une mission de paix mais hélas sans retour.

On n'a pas réalisé à l'époque la force des idées qui véhiculaient la violence sans frontière, pour prévenir les cataclysmes que nous vivons aujourd'hui. Seuls les initiés ont continué à les mouler dans une réelle idéologie de

l'extermination et du génocide, et plus récemment encore mon pays, le Burundi, a été plongé dans une violence inouïe avec la disparition tragique du Président Melchior Ndadaye et les massacres génocidaires d'octobre 1993. Mon pays mesure à juste titre l'ampleur de la douleur des peuples soumis aux affres de la guerre, et dans le cas qui nous occupe je voudrais exprimer toute notre sympathie au peuple de la République démocratique du Congo.

Je me limiterai à ces points de repère seulement, car ma délégation ne souhaite nullement faire porter le poids de nos malheurs aux responsables politiques d'hier, qu'ils soient du pouvoir colonial ou des pouvoirs des jeunes républiques indépendantes de la région. Les dirigeants politiques d'aujourd'hui doivent assumer les leçons de cette histoire de nos pays et porter toute la responsabilité de l'histoire de demain, qui sera le jugement des actes que nous posons aujourd'hui.

Dans son intervention, S. E. André Mwamba Kapanga, Représentant permanent de la République démocratique du Congo, a cité mon pays à huit reprises, dans ce qu'il a défini comme une agression contre la République démocratique du Congo. En exerçant le droit de réponse de mon pays, le Burundi, je souhaite apporter quelques réajustements pour lever la confusion jetée dans l'esprit de l'Assemblée générale des Nations Unies.

Le Burundi ne nourrit aucune ambition de conquête territoriale ou de tutelle politique en République démocratique du Congo, à qui nous souhaitons une stabilité politique et économique dans l'intérêt partagé de son peuple et des peuples voisins séculairement frères. Nous restons néanmoins préoccupés par la situation en matière de sécurité de ce pays, dont nous partageons toute notre frontière occidentale sur terre ferme et sur le lac Tanganyika.

Le Président de la République du Burundi, S. E. M. Pierre Buyoya, l'avait clairement déclaré devant l'Assemblée générale des Nations Unies à sa cinquante-troisième en septembre dernier, je cite :

«Aujourd'hui, nous continuons à suivre de très près l'évolution de la situation en République démocratique du Congo. Je tiens à réaffirmer que le Burundi, notre pays, n'est nullement impliqué dans ce conflit. Nous restons cependant préoccupés, d'une part, par un certain discours qui va dans le sens d'une opposition des populations les unes contre les autres sur une base ethnique, d'autre part, par un recours à des milices et à des rébellions, certaines de sinistre mémoire dans la région.

J'attire l'attention de tous les acteurs dans ce conflit pour qu'ils ne tombent pas dans le piège, pour qu'ils ne s'orientent pas vers cette voie, parce que c'est une voie dangereuse qui pourrait embraser de toute la région.

Le Burundi continuera à veiller à ce que sa sécurité ne soit pas déstabilisée et, pour cela, il prendra toutes les mesures appropriées. Nous continuons de préconiser, de notre côté, l'utilisation de la voie pacifique et le dialogue pour résoudre ce conflit. Si le Gouvernement du Burundi est mis à contribution en vue d'une solution politique, il apportera volontiers son concours.» (A/53/PV.9, p. 3)

Le Gouvernement de la République du Burundi est convaincu que seule la voie pacifique et le dialogue peuvent initier une solution durable à tout conflit armé ou non-armé. Nous sommes encouragés par les échos qui nous parviennent, et les engagements pris par les uns et les autres, que toutes les parties sont progressivement résolues à adopter cette voie pour résoudre le conflit en République démocratique du Congo. Nous restons néanmoins inquiets des alliances hétéroclites de groupes armés, de milices ou même des armées entières défaits dans leurs pays et qui ont trouvé un terrain propice à leurs pactes momentanés en République démocratique du Congo.

Le Représentant permanent de la République démocratique du Congo a lui-même lancé ce cri d'alarme hier dans sa déclaration devant l'Assemblée, je cite :

«La République démocratique du Congo partage avec neuf pays plus de 9 600 kilomètres de frontières terrestres, dont 2 000 kilomètres avec les pays agresseurs et aucune de ces frontières ne paraît sans menaces et sans dangers de déstabilisation directe ou indirecte.» (A/53/PV.95, p. 9)

Ma délégation ne souhaite pas longuement retenir l'Assemblée générale, mais souhaite attirer sa bienveillante attention sur les conclusions des rapports S/1998/777 et S/1998/1096 de la Commission d'enquête de l'ONU sur la circulation des armes dans la région des Grands Lacs en faveur des groupes armés ou milices génocidaires qui, malheureusement, circulent encore impunément dans la région, semant la terreur chez des populations civiles vulnérables ou chez des touristes étrangers, afin que la presse internationale relaie sans frais leur force de frappe.

La solution de la crise congolaise exige un engagement résolu de toutes les parties concernées et intéressées pour

résoudre le conflit politiquement et pacifiquement. Dans ce sens la solution du conflit interne, car il est réel, par le dialogue de toutes les parties congolaises, et le traitement de la question de sécurité aux frontières communes avec les pays voisins restent les deux axes principaux d'une solution durable de la question congolaise.

Mon gouvernement réitère son plein soutien aux initiatives de la région et de l'Organisation de l'unité africaine, et apportera toute la contribution nécessaire pour promouvoir cette voie pacifique de résolution de ce conflit. Nous sommes confiants car les points d'entente ressassés par les uns et les autres sont nombreux, les quelques divergences qui persistent encore seront aplanies par la négociation entre les parties, à qui nous recommandons de répondre positivement aux initiatives de la médiation. La stabilité de la région des Grands Lacs dépend de la stabilité des pays qui la composent et ici, la République démocratique du Congo en est une pièce maîtresse.

Aussi, l'excellente idée d'une conférence internationale sur la paix dans la région des Grands Lacs portera les fruits escomptés si elle porte sur un ordre du jour détaillé et complet auquel adhèrent tous les pays concernés. Il faut dès maintenant y travailler et forger ensemble l'engagement de tous sur la voie de la paix et du développement.

À l'endroit de mon collègue du Zimbabwe, je voudrais simplement dire un mot : un échange de joutes oratoires devant l'Assemblée générale de l'ONU ne ferait qu'accroître les tensions et creuser davantage le fossé de divergences à la source de la guerre actuelle en République démocratique du Congo. Je l'invite à plus de discernement, à faire primer la raison sur le sentiment et accepter que seuls le dialogue et la concertation entre les concernés d'abord, et les intéressés ensuite, sera la voie unique de résolution du conflit, qui fait tant souffrir les populations innocentes en République démocratique du Congo.

Au moment où le monde entier se mobilise pour créer de grands ensembles économiques et politiques viables, pour affronter les défis de la mondialisation, l'Afrique ne pourrait s'enliser dans des guerres d'émiettement des États déjà fort cloisonnés par la loi coloniale dont nous avons hérité les frontières pour des raisons de commodité politique.

M. Mwamba Kapanga (République démocratique du Congo) : J'ai demandé à reprendre la parole, non pas dans le but de répondre à la falsification de la vérité par les délégations des pays agresseurs, mais juste pour jeter quelque lumière sur des faits qui parlent d'eux-mêmes.

L'histoire du bassin du fleuve Congo est émaillée depuis 1885 de plusieurs atteintes aux droits de l'homme des peuples et depuis ce temps, la communauté internationale s'est toujours impliquée dans la recherche de la résolution des crises. L'intervention des Nations Unies en 1960 en République démocratique du Congo en est une illustration.

Si nous parlons aujourd'hui de l'agression armée contre la République démocratique du Congo, c'est parce que ses conséquences sur le plan humain sont horribles depuis que l'insécurité s'est implantée dans la région des Grands Lacs. Pour y mettre fin, toute l'humanité doit se mobiliser comme hier. Il s'agissait d'une atteinte à la paix et à la sécurité régionales contre laquelle la communauté internationale avait réagi.

Comme on le sait, en 1994, s'est perpétré sur le territoire rwandais un génocide commis par des Rwandais contre des Rwandais. La communauté internationale, unanime, en a condamné les auteurs.

Comme nous l'avons bien entendu depuis vendredi dernier au Conseil de sécurité, de la part des délégations du Rwanda et de l'Ouganda dans le but de neutraliser, de démanteler, d'endiguer, de condamner et d'isoler tous ceux qui adhèrent à l'idéologie et aux actes de génocide dans notre région, ceux-ci, dans leur fuite, ont été poursuivis, tués et massacrés en République démocratique du Congo. Ces massacres ont terni l'image de marque de mon pays et ont été à la base de la détérioration des rapports entre mon gouvernement et la communauté internationale représentée par les Nations Unies. Heureusement, aujourd'hui, pour d'autres raisons, les auteurs de ces crimes odieux se dévoilent eux-mêmes.

L'Assemblée se souviendra que la communauté internationale, sans subjectivité sur ces odieux massacres perpétrés pendant ce temps à Tingi-Tingi, à Mugunga et dans la province de l'Équateur, pour ne citer que ceux-là, instituera à cet effet une commission d'enquête de l'ONU. Ceux qui avaient poursuivi les auteurs du génocide pour les éliminer ont heureusement avoué devant l'Assemblée leurs forfaits. Femmes, enfants et vieillards y ont péri.

Que la responsabilité de ces odieux massacres ne soit plus mise sur la République démocratique du Congo.

De la même manière que la communauté internationale avait condamné ces présumés massacres au seuil du génocide, elle doit aujourd'hui condamner les massacres qui se commettent dans la zone opérationnelle, lesquels sont dénoncés régulièrement par des organisations non gouverne-

mentales. Aujourd'hui encore, mon gouvernement vient de m'informer du massacre de plus de 250 personnes à Burini-Ngweshe, en sus de plus 100 innocentes personnes tuées il y a deux jours à Magunga, près de Uvira.

Si la population civile rwandaise et ougandaise périt régulièrement de par le fait de leurs rebelles, est-ce une raison valable pour perpétrer des tueries et des massacres sur la population civile du Congo dans les régions que leurs armées occupent? Ne peuvent-elles pas, par leur présence sur le territoire congolais, sécuriser leurs populations civiles sur leur territoire et la population civile congolaise sur son territoire congolais sous occupation? Comment l'Assemblée peut-elle comprendre la mort de touristes occidentaux, alors que maintenant la sécurité est assurée par l'armée ougandaise le long de la frontière entre l'Ouganda et la République démocratique du Congo? Pourquoi doivent-ils véhiculer en République démocratique du Congo, à travers la prétendue rébellion, les germes de génocide sur les populations des provinces orientales de mon pays?

Que l'Assemblée ne se laisse pas distraire par l'embellissement des propos de nos agresseurs, qui, pour semer la confusion, introduisent ou ignorent à dessein des faits. C'est le cas, par exemple, d'une des délégations des pays agresseurs, qui a prétendu que le Président Kabila persécutait les opposants en raison de leur origine ethnique en les bannissant dans leur propre pays. À titre d'exemple, il a cité M. Tshisekedi. Sciemment, le chef de cette délégation n'a pas voulu dire à l'Assemblée que M. Tshisekedi et le Président Kabila sont de la même ethnie.

Ce sont des petites nuances de ce genre habilement glissées qui font qu'aujourd'hui, les négociations pour la résolution pacifique de la crise en République démocratique du Congo s'enlisent.

Ces délégations s'attardent trop sur la situation intérieure de mon pays. En quoi l'élargissement de l'espace politique en République démocratique du Congo peut-il influencer sur la sécurité au Rwanda et en Ouganda si ce n'est pour renverser le gouvernement établi à Kinshasa? Ces pays qui se disent des modèles de démocratie, ne peuvent-ils pas attendre des institutions réellement démocratiques pour voir leurs candidats être élus au suffrage universel plutôt que de solliciter aujourd'hui le concours du Président Kabila pour intégrer dans l'équipe gouvernementale congolaise leurs acolytes?

Comme je l'ai dit au début de mon intervention, mon souci n'a pas été de répondre aux fausses affirmations des délégations des pays agresseurs, mais de jeter plus de

lumière sur cette situation de manière à permettre à l'Assemblée générale d'amener la communauté internationale, comme elle l'avait fait en 1960, à s'impliquer davantage dans cette crise pour mettre fin à la perpétration des massacres et des tueries et faire respecter les droits de l'homme. Mon intervention avait pour objectif de demander à la communauté internationale d'aider mon pays à traverser cette période difficile pour lui permettre de réaliser les objectifs qui lui incombent en tant qu'État souverain.

M. Semakula Kiwanuka (Ouganda) (*parle en anglais*) : J'exerce mon droit de réponse pour contribuer non au ton négatif de ce débat, mais au contraire pour être constructif, selon le souhait de mon gouvernement. Je réitérerai donc la position de l'Ouganda, en répétant donc que l'Ouganda est attaché à la recherche d'une solution pacifique à la guerre en République démocratique du Congo et que l'Ouganda n'a pas la moindre ambition territoriale sur le territoire congolais.

Il importe toutefois que je réfute certaines des déclarations qui ont été faites. Qu'il me soit permis d'utiliser les mots prononcés par Sir Winston Churchill, lorsqu'il parlait des «inexactitudes terminologiques» de certains de ses honorables collègues, car en langage parlementaire, traiter ses honorables collègues de menteurs ne se fait pas. Je réponds donc aux inexactitudes terminologiques qui ont été répétées par un certain nombre d'orateurs cet après-midi.

L'Ouganda ne possède pas et n'a jamais proposé de bases militaires à ceux qui combattent contre ses voisins. C'est un fait. Au contraire, le Soudan fournit des bases à ceux qui combattent contre l'Ouganda. Le Soudan a garanti la paix et la sécurité à l'Armée de résistance du Seigneur, organisation terroriste qui a semé le chaos parmi la population du nord de l'Ouganda.

Les représentants du Soudan et du Zimbabwe ont fait de très graves allégations concernant les dirigeants politiques ougandais. À les en croire, l'Ouganda est dirigé par un «régime militaire oppressif qui s'est refusé à tenir des élections démocratiques pluralistes». Nous ne prétendons pas en remonter aux autres en matière de démocratie, mais je suis fier de la tradition démocratique de mon pays, qui a été introduite sous le Gouvernement de transition dirigé par le Président Museveni. Au cours des 13 dernières années, nous avons tenu des élections populaires depuis les plus petits conseils jusqu'au Parlement. Nous avons un Gouvernement ouvert à toutes les tendances : ceux qui ont assassiné nos êtres chers et mis à sac notre pays ont en effet été appelés à se joindre au Gouvernement actuel afin de bâtir un consensus politique et de rompre le cycle de la revanche.

Très rares sont les dirigeants, ailleurs, qui peuvent se vanter de la même chose.

Nous avons une presse suffisamment libre pour pouvoir insulter le Président du pays sans risquer la prison. Je ne peux pas défier les représentants qui ont fait ces allégations mais je peux les inviter — et je leur offrirai un billet gratuit pour qu'ils viennent se rendre compte de la situation par eux-mêmes en Ouganda — à observer le niveau de liberté dont jouissent les Ougandais actuellement et depuis 13 ans, sous le présent Gouvernement. Nous avons des journaux, des journaux privés. Les journalistes ne sont pas en prison. Nous avons huit chaînes privées de télévision, où l'on passe toute la journée des émissions-débats publics. Voilà des choses que l'on ne trouve pas dans beaucoup de pays d'Afrique.

Un orateur a dit du Président Museveni qu'il était un grand admirateur d'Hitler. Je ne ferai pas à l'allégation que le Président Museveni est un admirateur d'Hitler l'honneur de m'y étendre, mais le fait que l'Ouganda s'oppose au génocide illustre amplement le fait que le Président Museveni ne peut être un admirateur d'Hitler.

Le Fonds des Nations Unies pour l'enfance, Human Rights Watch et un assez grand nombre d'organisations non gouvernementales ont affirmé à maintes reprises avec preuves à l'appui que des enfants ougandais avaient été enlevés pour être vendus comme esclaves au Soudan. Ces déclarations n'émanent pas de nous, même si nous aurions pu les faire, mais de ces organisations internationales. Ce sont des faits. Nous ne pouvons donc être accusés de créer des mensonges de toutes pièces.

Il y a la guerre dans le sud du Soudan, elle a commencé il y a près de 50 ans. Le Gouvernement ougandais du Président Museveni ne peut être accusé d'être responsable de cette guerre. Le fait que la guerre dure depuis plus de 40 ans est une chose qui, à mon avis, est à imputer au régime de Khartoum et non au Gouvernement ougandais.

Avant de terminer, je voudrais citer un penseur italien du siècle dernier, Gaetano Mosca. Il nous disait en effet qu'en Europe, on apprend aux enfants que ce sont les Vandales et les Wisigoths qui ont détruit l'Empire romain — ce qui est faux, d'après Mosca : l'Empire romain, déjà pourri de l'intérieur, s'est effondré à cause des destructions internes. Je pense que ce que Mosca a dit sur les Wisigoths et les Vandales, destructeurs prétendus de l'Empire romain, vaut aussi pour ceux qui prétendent que les problèmes dans nos pays voisins sont créés par l'Ouganda.

Je voudrais terminer comme j'ai commencé en mettant l'accent sur l'aspect positif. Je demande aux membres de l'Assemblée générale présents ici aujourd'hui d'appuyer les initiatives de paix en cours de l'Organisation de l'unité africaine, de la Communauté de développement de l'Afrique australe et de la Libye pour que la paix et la tranquillité puissent enfin régner dans notre région, et notamment en République démocratique du Congo.

M. Mazimhaka (Rwanda) (*parle en anglais*) : Je voudrais commencer mon intervention en corrigeant quelques inexactitudes que les représentants qui ont parlé avant moi ont dites sur mon pays.

On accuse le Rwanda d'exclusion et par là on veut dire que le Gouvernement rwandais se livre aujourd'hui à des pratiques d'exclusion. Je voudrais rappeler à ces orateurs qu'en 1994, 3,2 millions de réfugiés rwandais avaient été expulsés par les gouvernements qui ont précédé le gouvernement actuel, et que nous sommes fiers de dire que nous avons rapatrié dans les deux ans tous ces réfugiés, qui représentaient près de la moitié de la population du pays. S'il y avait exclusion au Rwanda, ce n'est pas le gouvernement actuel qui en est responsable.

Je voudrais également ajouter — et comparer mes notes à ce propos avec ceux qui sont intervenus avant moi sur cette question — que le Rwanda a huit partis politiques au Parlement et que cinq partis politiques composent la coalition du Gouvernement d'unité nationale. Je pense que ceux qui ont parlé de démocratie et de pluralisme ne peuvent en dire autant en matière d'ouverture.

Je voudrais réaffirmer le respect du Rwanda pour la souveraineté et l'intégrité territoriale de nos voisins et redire que nous en attendons autant de nos voisins, dans le cadre des dispositions des Chartes des Nations Unies et de l'Organisation de l'unité africaine. Le Rwanda appuie également les efforts de paix que consacre le processus de Lusaka, mené par le Président Chiluba, de la Zambie. Nous estimons que c'est là la seule façon de régler pacifiquement la crise congolaise.

Au moment où des progrès sont enregistrés, certains pays semblent être de plus en plus pessimistes et inquiets quant à ce processus. Je suis heureux d'informer l'Assemblée que j'ai été informé par mon gouvernement que le Président Chiluba avait accepté de négocier sur un pied d'égalité avec le Rassemblement congolais pour la démocratie. Comme les Membres s'en souviennent certainement, il a été rappelé hier que c'était là l'un des deux obstacles qui continuait de se dresser sur la voie d'un règlement

négocié. J'espère que ces promesses sont sincères et que nous verrons les négociations reprendre dans cette direction très bientôt.

Les points en suspens qui ont été soulevés hier portaient notamment sur la question du désarmement des rebelles. Le Gouvernement rwandais est convaincu que dès lors que les parties siègeront à la même table, elles pourront examiner cette question et il n'y a donc pas lieu de faire de commentaires à ce sujet.

Enfin je voudrais vous remercier, Monsieur le Président, de m'avoir donné l'occasion de répondre à certaines questions qui ont été soulevées au cours de ce débat important.

M. Ahmed (Soudan) (*parle en arabe*) : Nous prenons la parole dans l'exercice de notre droit de réponse pour rappeler que les allégations faites par l'Ambassadeur de l'Ouganda, qui s'efforce constamment de tromper les représentants et, comme nous l'avons entendu hier, de les induire en erreur, visent à duper la communauté internationale en présentant une litanie de mensonges afin de justifier l'invasion de la République démocratique du Congo par l'Ouganda.

La question dont nous sommes saisis aujourd'hui est tout à fait claire et ne prête à aucune équivoque. Elle est liée à l'invasion par l'Ouganda de la République démocratique du Congo. En quoi le Soudan est-il impliqué dans cette affaire? Nous savons que l'Ouganda cherche par tous les moyens à entraîner le Soudan dans ce conflit et qu'il s'efforce de trouver de fausses raisons pour justifier son invasion patente de la République démocratique du Congo, raisons que personne au sein de la communauté internationale ne peut croire.

Le représentant ougandais a récemment prétendu que son pays ne fournissait pas de base aux rebelles au sud du Soudan. Je le mets au défi de refuser d'admettre que l'Ouganda a accueilli en février dernier sur son sol une réunion des membres de la résistance militaire en vue d'anéantir le Gouvernement soudanais, et à laquelle tous les hauts représentants de l'Ouganda ont participé. Mais les mensonges continuent. Le représentant ougandais affirme que son pays ne poursuit pas de dessein expansionniste au Congo, mais il n'en reste pas moins que les conspirations ourdies par Museveni dans la région des Grands Lacs ont abouti à un bain de sang; ce qui nous renvoie à l'époque des nazis et aux heures sombres du génocide.

Le Président de l'Ouganda et sa clique sont des individus corrompus qui cherchent à piller les richesses de la République démocratique du Congo. Le monde entier sait que la corruption règne dans ce pays. Et c'est au nom de la démocratie que le représentant ougandais fait cet étalage.

Le conflit au sud du Soudan est un conflit africain qui intéresse tous les fils de l'Afrique. Ce conflit doit être réglé grâce au dialogue et à des négociations pacifiques sous les auspices de l'Autorité intergouvernementale pour le développement, l'organisation africaine qui s'occupe de ce problème et dont l'Ouganda est un des États membres en Afrique de l'Est.

Quels faits l'Ouganda a-t-il pu présenter à l'Autorité intergouvernementale si ce n'est qu'en envahissant le sud du Soudan, il a aggravé les problèmes dans cette région, qu'il finance les rebelles et les terroristes et qu'il a installé des camps à leur intention? Les preuves de l'appui apporté par l'Ouganda aux rebelles sont très claires et se passent de tout commentaire de notre part. Cela étant, le représentant de l'Ouganda continue de mentir. Pourtant, une agression est une agression et c'est pourquoi le Soudan condamne une nouvelle fois cet acte d'agression.

Nous lançons un appel à l'Ouganda pour qu'il retire immédiatement ses forces de la République démocratique du Congo et qu'il cesse de chercher à tromper la communauté internationale en parlant de solution pacifique et en prétendant que l'Ouganda ne poursuit aucune ambition en République démocratique du Congo et dans les pays voisins.

Le Président par intérim (*parle en anglais*) : Nous avons achevé la phase actuelle de l'examen du point 167 de l'ordre du jour.

Organisation des travaux

Le Président par intérim (*parle en anglais*) : Avant de lever la séance, je voudrais dire quelques mots sur une question urgente qu'a soulevée le Président de l'Assemblée hier après-midi dans cette salle.

Comme les membres le savent, il n'a pas été possible de parvenir à un consensus sur la date d'ouverture de la cinquante-quatrième session et par conséquent, il n'a pas été possible de s'entendre sur les dates du débat général de la cinquante-quatrième session et sur celles de la session extraordinaire de deux jours qui sera consacrée aux petit États insulaires en développement.

La question de ces dates est devenue extrêmement urgente pour les délégations. En ce qui concerne le débat général de la cinquante-quatrième session, le Secrétariat a reçu plusieurs demandes d'information des délégations qui désirent connaître les dates du débat général en vue de prendre des dispositions pour leurs représentants de haut niveau qui participeront à cette partie de la cinquante-quatrième session.

Le Président et moi-même récemment, en ma qualité de Président par intérim, avons mené des consultations approfondies sur cette question. Je crois comprendre que ces consultations se poursuivent et je prie instamment les États Membres qui participent à ces consultations de parvenir à un consensus dès que possible.

Je ne peux que souligner le caractère urgent de cette question et le fait qu'il est impératif de parvenir à un consensus sur ces dates. Si nous n'y parvenons pas très bientôt, les dispositions à prendre dans les capitales et au Siège pour la cinquante-quatrième session de l'Assemblée générale et pour la session extraordinaire sur les petits États insulaires en développement risquent de se faire au détriment de tous ceux qui sont concernés.

La séance est levée à 17 h 10.